



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie des manipulateurs en électroradiologie

Question écrite n° 11588

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la pénurie de manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM). Ces professionnels sont indispensables au fonctionnement des services hospitaliers et des cabinets de radiologie. Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales de février 2021 souligne déjà un déficit d'attractivité pour cette profession. Selon les données de la fédération nationale des médecins radiologues (FNMR), il manquerait aujourd'hui environ 15 % des manipulateurs, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur libéral. Cette pénurie devrait en outre s'aggraver à court terme, compte tenu des quelque 10 000 départs à la retraite attendus au cours des dix prochaines années, sur un effectif total de 31 298 postes. S'il convient de reconnaître plusieurs avancées récentes (intégration des instituts de formation sur la plateforme Parcoursup, élargissement des compétences, revalorisation salariale et des indemnités de stage, reconnaissance des diplômes européens conformément à la directive 2005/36/CE), celles-ci apparaissent néanmoins insuffisantes face aux besoins croissants. Il lui demande donc si le Gouvernement entend satisfaire les revendications des manipulateurs en électroradiologie, plus particulièrement en permettant l'octroi d'une équivalence limitée à la radiologie diagnostique pour les titulaires de diplômes européens de manipulateur en électroradiologie médicale. Cette mesure permettra enfin de répondre plus efficacement à la pénurie actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11588

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 10047